



Politique de protection de la vie privée

VERSION MISE À JOUR LE 30 OCTOBRE 2019

Table des matières

Introduction..... 3

Qu'est-ce qu'un renseignement personnel?..... 3

Par définition, un renseignement personnel est une information factuelle or subjective concernant une personne identifiable. 3

Principe 1 : La responsabilité..... 4

Le Centre POPRAVIT a la responsabilité de protéger les renseignements personnels en sa possession ou sous son contrôle, ainsi que tout renseignement personnel qu'il transmet à un tiers. 4

Principe 2 : L'établissement du bien-fondé 4

Le Centre POPRAVIT établira et expliquera toujours la raison pour laquelle il recueille un renseignement personnel...... 4

Principe 3 : L'obtention d'un consentement valide et éclairé..... 5

Le Centre POPRAVIT devra toujours obtenir votre consentement avant de recueillir, d'utiliser ou de divulguer vos renseignements personnels. 5

Principe 4 : La limitation de la collecte..... 5

Le Centre POPRAVIT recueillera uniquement les renseignements personnels nécessaires aux fins de la collecte...... 5

Principe 5 : La limitation de l'utilisation, de la divulgation et de la rétention..... 6

Le Centre POPRAVIT divulgue vos renseignements personnels uniquement aux fins pour lesquelles il a obtenu votre consentement, ou en fonction de ce qu'autorise ou exige la loi...... 6

Principe 6 : L'exactitude..... 6

Le Centre POPRAVIT fait tout son possible pour veiller à ce que les renseignements personnels en sa possession ou sous son contrôle soient exacts, complets et à jour... 6

Principe 7 : L'utilisation de mécanismes de protection appropriés 6

*Le Centre POPRAVIT prévoira les mécanismes de protection nécessaires pour garantir la protection des renseignements personnels sous son contrôle ou en sa possession.*6

Principe 8 : La transparence..... 7

Le Centre POPRAVIT garantit la transparence de toutes les procédures et politiques liées à la collecte, à l'utilisation et à la divulgation des renseignements personnels. 7

Principe 9 : L'accès individuel 7

Le Centre POPRAVIT fait tout son possible pour que vous puissiez accéder à vos renseignements personnels lorsque vous en faites la demande. 7

Principe 10 : Une possibilité de recours..... 8



Le Centre POPRAVIT traitera toute observation, question, crainte ou plainte concernant ses politiques et pratiques de protection des renseignements personnels. 8

Introduction

La *Loi sur la protection des renseignements personnels et les documents électroniques* (LPRPDE) s'applique à toute activité commerciale entreprise par une organisation privée de nature interprovinciale ou internationale. Bien que les organismes sans but lucratif soient généralement exemptés de l'application de la LPRPDE, ce n'est pas le statut sans but lucratif qui détermine si la collecte, l'utilisation ou la divulgation de renseignements personnels par l'organisation est effectuée dans le cadre d'une activité commerciale (Rodgers c. Calvert, 2004 ON SC (CanLII)).

Le Centre national d'innovation POPRAVIT AGE-WELL (le Centre POPRAVIT) s'engage à prendre toutes les mesures raisonnables nécessaires pour protéger les renseignements personnels qu'il recueille. L'objectif de la présente Politique de protection des renseignements personnels est d'informer le public de la façon dont le Centre POPRAVIT recueille, gère, utilise et divulgue les renseignements personnels qu'il possède ou contrôle. Cette politique s'applique à tout renseignement personnel que nous recueillons ou recevons, et contient un résumé des normes ou des procédures que le Centre POPRAVIT suivra pour respecter ses engagements envers la protection des renseignements personnels et ses obligations légales en vertu de la LPRPDE.

La Politique de protection des renseignements personnels entre en vigueur à la date indiquée sur la page de couverture. En cas de modification, la date d'entrée en vigueur sera mise à jour.

Qu'est-ce qu'un renseignement personnel?

Par définition, un renseignement personnel est une information factuelle or subjective concernant une personne identifiable.

Un renseignement personnel comprend toute information factuelle or subjective concernant une personne identifiable, notamment :

- L'âge, le nom, les numéros d'identification, le revenu, l'origine ethnique ou le groupe sanguin;
- Les opinions, les évaluations, les observations, le statut social ou les mesures disciplinaires;
- Les dossiers de l'employé, les dossiers de crédit, les dossiers de prêts, les dossiers médicaux, l'existence d'un différend entre un consommateur et un commerçant.

Voici quelques exemples de renseignements non protégés par la LPRPDE¹:

- Les coordonnées d'une entreprise, comme le nom, le titre, l'adresse commerciale, le numéro de téléphone ou l'adresse de courriel d'un employé que l'on recueille, utilise ou divulgue uniquement pour communiquer avec cette personne dans le cadre de ses fonctions professionnelles.

¹ Loi sur la protection des renseignements personnels et les documents électroniques (LPRPDE) par. 2(1) http://www.mondaq.com/article.asp?article_id=752300&type=mondaqai

- Un renseignement personnel obtenu, utilisé ou divulgué à des fins purement personnelles (par ex., une liste de cartes de souhaits personnelles);
- Des renseignements personnels figurant à la *Loi sur la protection des renseignements personnels* et traités par des organismes fédéraux.

Au moment de l'adoption de cette politique, le Centre POPRAVIT ne recueille aucun renseignement personnel dans le cadre d'activités commerciales.

Principe 1 : La responsabilité

Le Centre POPRAVIT a la responsabilité de protéger les renseignements personnels en sa possession ou sous son contrôle, ainsi que tout renseignement personnel qu'il transmet à un tiers.

[1] Le Centre POPRAVIT a la responsabilité de protéger les renseignements personnels en sa possession ou sous son contrôle ainsi que tout renseignement personnel transmis à un tiers. Le Centre POPRAVIT n'a pas la responsabilité de protéger les renseignements personnels qui sont en la possession ou sous le contrôle d'un tiers suite au transfert sécuritaire de ce renseignement.

[2] Afin de se conformer à ses obligations en vertu de la LPRPDE, le Centre POPRAVIT a établi la présente Politique de protection des renseignements personnels ainsi qu'une politique sur la fuite des données. Le Centre POPRAVIT a la responsabilité d'élaborer les politiques et les pratiques nécessaires à la protection des renseignements personnels qu'il contrôle ou détient.

[3] La directrice exécutive du Centre POPRAVIT a la responsabilité de veiller au respect de nos obligations contractuelles et de celles liées à la protection des renseignements personnels au sein de notre organisation. Elle veillera également à ce que tous les employés du Centre POPRAVIT reçoivent une formation sur le respect de la protection des renseignements personnels.

Principe 2 : L'établissement du bien-fondé

Le Centre POPRAVIT établira et expliquera toujours la raison pour laquelle il recueille un renseignement personnel.

[4] Le Centre POPRAVIT doit établir et expliquer la raison pour laquelle souhaite obtenir un renseignement personnel de votre part lorsque nous vous demandons votre consentement pour obtenir ce renseignement. La raison de la demande sera exposée sur le formulaire de collecte.

[5] Voici quelques-unes des principales raisons pour lesquelles nous recueillons des renseignements personnels :

- a. Vous offrir des services à titre d'intervenant du Centre POPRAVIT;
- b. Mener à bien une transaction avec vous lorsque vous achetez un produit ou un service du Centre POPRAVIT;
- c. Vous informer des produits ou des services du Centre POPRAVIT susceptibles de vous être utiles;

- d. Répondre à des demandes que vous nous soumettez;
- e. Utiliser le portail de notre salle de conseil et les autres services en ligne;
- f. Réaliser des recherches et des analyses en vue, notamment, de mieux connaître nos intervenants et leurs besoins.

Nous pouvons aussi recueillir des renseignements personnels à des fins autorisées ou exigées par la loi.

Principe 3 : L'obtention d'un consentement valide et éclairé

Le Centre POPRAVIT devra toujours obtenir votre consentement avant de recueillir, d'utiliser ou de divulguer vos renseignements personnels.

[6] Le Centre POPRAVIT s'engage à obtenir votre consentement avant de recueillir, d'utiliser ou de divulguer vos renseignements personnels. Lorsque nous vous demandons votre consentement, nous vous informons du type de renseignement personnel que nous recueillons, de la raison pour laquelle nous le faisons ainsi que de toutes les conséquences de la collecte, de l'utilisation ou de la divulgation de vos renseignements personnels.

[7] Nous recueillerons toujours vos renseignements personnels à l'aide de moyens justes et légaux. Lorsqu'il est raisonnable de le faire, ou que cela est autorisé par la loi, nous pouvons nous en tenir à un consentement tacite.

[8] Le Centre POPRAVIT reconnaît que le consentement est une condition permanente de la collecte, de l'utilisation et de la divulgation des renseignements personnels. Si une nouvelle raison, utilisation ou divulgation survient après que nous ayons obtenu vos renseignements personnels, nous vous demanderons à nouveau votre consentement.

[9] Vous avez le droit de retirer ou de modifier votre consentement en tout temps, sous réserve de toute restriction légale et contractuelle, et pour autant qu'un avis préalable raisonnable soit remis au Centre POPRAVIT. Le retrait du consentement peut entraîner une interruption ou une annulation de l'offre des produits et des services du Centre POPRAVIT pour lesquels des renseignements personnels sont requis.

Principe 4 : La limitation de la collecte

Le Centre POPRAVIT recueillera uniquement les renseignements personnels nécessaires aux fins de la collecte.

[10] Le Centre POPRAVIT recueillera uniquement la quantité et le type de renseignements personnels nécessaires aux fins que nous vous avons indiquées.

[11] L'information concernant la nature des renseignements personnels recueillis sera incluse aux pratiques et aux politiques relatives à la protection des renseignements personnels applicables.

Principe 5 : La limitation de l'utilisation, de la divulgation et de la rétention

Le Centre POPRAVIT divulgue vos renseignements personnels uniquement aux fins pour lesquelles il a obtenu votre consentement, ou en fonction de ce qu'autorise ou exige la loi.

[12] Le Centre POPRAVIT n'utilisera ou ne divulguera vos renseignements personnels qu'aux fins indiquées lors de leur collecte ou en fonction des autorisations ou des exigences de la loi. Avant d'utiliser ou de divulguer vos renseignements personnels à des fins autres que celles indiquées lors de leur collecte, nous vous demanderons votre consentement.

[13] Le Centre POPRAVIT conservera vos renseignements personnels aussi longtemps que nécessaire pour satisfaire aux fins établies au moment de leur collecte. Des copies papier des renseignements personnels seront, en tout temps, conservées dans le cabinet verrouillé d'un bureau verrouillé. Des copies virtuelles des renseignements personnels seront conservées sur un serveur de réseau privé dans les bureaux du Centre POPRAVIT.

[14] Le Centre POPRAVIT détruira les copies papier des renseignements personnels lorsqu'elles ne seront plus jugées nécessaires pour atteindre l'objectif identifié lors de leur collecte, ou en tout temps, en cas de retrait ou de modification de votre consentement.

[15] Le Centre POPRAVIT effacera ou éliminera de façon permanente les renseignements personnels des fichiers numériques lorsqu'ils ne seront plus jugés nécessaires pour atteindre l'objectif identifié lors de leur collecte, ou en tout temps, en cas de retrait ou de modification de votre consentement.

Principe 6 : L'exactitude

Le Centre POPRAVIT fait tout son possible pour veiller à ce que les renseignements personnels en sa possession ou sous son contrôle soient exacts, complets et à jour.

[16] Le Centre POPRAVIT veillera à ce que vos renseignements personnels demeurent aussi exacts, complets et à jour que possible, en fonction de l'information que vous nous avez transmise. Nous nous attendons à ce que, de temps à autre, vous nous fournissiez une mise à jour écrite de vos renseignements personnels, si nécessaire.

Principe 7 : L'utilisation de mécanismes de protection appropriés

Le Centre POPRAVIT prévoira les mécanismes de protection nécessaires pour garantir la protection des renseignements personnels sous son contrôle ou en sa possession.

[17] Le Centre POPRAVIT a mis en œuvre et continuera de mettre en œuvre les mesures de sécurité matérielles, organisationnelles, contractuelles et technologiques nécessaires pour protéger vos renseignements personnels de la perte, du vol, d'un accès non autorisé, de la

divulgarion, de la reproduction, de l'utilisation ou de la modification. Nos mécanismes de protection actuels comprennent :

- a. Des garanties matérielles : les copies papier des renseignements personnels sont conservées dans des classeurs, dans les bureaux centraux du Centre POPRAVIT, à Fredericton (N.-B.);
- b. Des garanties organisationnelles : Le Centre POPRAVIT a adopté une Politique de protection des renseignements personnels et une Politique sur la fuite des données, et continuera de mettre en œuvre des politiques afin de protéger les renseignements personnels;
- c. Des garanties contractuelles : les employés et les membres du conseil d'administration du Centre POPRAVIT doivent remplir un accord de non divulgation afin d'assurer la protection des renseignements personnels ou privés qui sont sous le contrôle ou en la possession de l'entreprise.

[18] Veuillez prendre note qu'il est de votre responsabilité de protéger les identificateurs d'utilisateur et les mots de passe liés à l'utilisation de nos produits ou de nos services. Si cette information est divulguée, le Centre POPRAVIT ne pourra pas assurer la confidentialité de vos renseignements personnels.

Principe 8 : La transparence

Le Centre POPRAVIT garantit la transparence de toutes les procédures et politiques liées à la collecte, à l'utilisation et à la divulgation des renseignements personnels.

[19] Le Centre POPRAVIT fera tout son possible pour veiller à ce que les politiques et les pratiques mises en place concernant la collecte, l'utilisation et la divulgation des renseignements personnels soient disponibles et compréhensibles pour la population en général.

Principe 9 : L'accès individuel

Le Centre POPRAVIT fait tout son possible pour que vous puissiez accéder à vos renseignements personnels lorsque vous en faites la demande.

[20] En règle générale, le Centre POPRAVIT vous transmettra, sur demande écrite, tout renseignement personnel que nous avons recueilli, utilisé ou divulgué à votre sujet, dans la mesure autorisée ou exigée par la loi. Nous vous communiquerons cette information sous une forme compréhensible pour le public en général.

[21] Vous pouvez, en tout temps, remettre en question l'exactitude ou l'intégralité des renseignements personnels que nous détenons à votre sujet. Si nous validons votre identité et que vous établissez avec succès le manque d'exactitude ou d'intégralité des renseignements personnels que nous avons à votre sujet dans nos dossiers, nous modifierons ces renseignements selon vos directives. Lorsque cela est approprié, nous transmettrons

l'information modifiée aux tiers qui ont accès à vos renseignements personnels dans le cadre d'activités transactionnelles ou contractuelles avec le Centre POPRAVIT.

Principe 10 : Une possibilité de recours

Le Centre POPRAVIT traitera toute observation, question, crainte ou plainte concernant ses politiques et pratiques de protection des renseignements personnels.

[22] Pour toute observation, question, crainte ou plainte concernant la collecte, l'utilisation ou la divulgation de vos renseignements personnels par le Centre POPRAVIT, vous pouvez déposer une demande auprès de notre directrice exécutive, à l'adresse suivante :

ATTN : Directrice exécutive
Centre national d'innovation POPRAVIT Inc. AGEWELL
100, ch. Sunset
Fredericton (N.-B.)
E3A 1N4
Tél. : 506-444-8300
Courriel : info@info@apta.ca

[23] le Centre POPRAVIT essaiera de répondre à votre demande écrite dans les trente (30) jours suivant sa réception. Si nous ne pouvons pas répondre dans les temps, nous vous en informerons par écrit.

[24] Le Centre POPRAVIT examinera les plaintes reçues et prendra toutes les mesures raisonnables nécessaires pour remédier au problème ou rectifier les pratiques et les politiques de traitement de l'information. Vous avez le droit de porter plainte auprès du commissaire fédéral à la Protection des renseignements personnels si vous continuez d'avoir des craintes au sujet de nos politiques ou de nos pratiques de protection des renseignements personnels. Vous pouvez communiquer avec le commissaire fédéral à la Protection des renseignements personnels en allant sur le site Web du Commissariat à la protection des renseignements personnels du Canada, à : <https://www.priv.gc.ca/fr/>